



AVIS PUBLIC

Règlement 474-01-2025 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 474-01-2025 amendant le Règlement 474-2025 fixant les tarifs pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité et les tarifs en matière d'urbanisme pour l'exercice financier 2025;**

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 6 novembre 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA